

Séance du jeudi 28 septembre 2023

Membres  
en exercice : 10  
Présents : 9  
Votants : 9

Date de la convocation: 18/09/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Xavier SCHNEIDER*

Secrétaire de séance :  
Annick SIMAO

Présents : Xavier SCHNEIDER, Pierre DEBLAIS, Stéphane GUILLOUARD, Mickaël NOGRE, Bertrand HERMELINE, Annick SIMAO, Dominique GIBOURDEL, Christophe DUPIRE, Valérie GORIOT

Présent non-votant:

Représentés:

Excusés: Julien GUIBOT

Objet : REPAS DES AÎNÉS  
DE\_39\_2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le traditionnel repas des anciens se déroulera le dimanche 22 octobre 2023.

Il convient de fixer les conditions de gratuité ainsi que le tarif à appliquer aux accompagnants.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DIT** que le repas est gratuit pour les personnes de plus de 60 ans domiciliées dans la commune.
- **FIXE** le prix du repas à 32 euros pour les accompagnants de moins de 60 ans et pour les personnes non-domiciliées dans la commune.

*Après visa de la légalisation, la présente délibération sera transmise au Trésor public de Flers.*

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

Le Maire  
Xavier SCHNEIDER



RF Sous Préfecture d'Argentan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/10/2023 061-216104901-20230928-DE_39_2023-DE

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*